

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- **Nom du produit: DG6 - METAL5 ATELIER - DEGRIPPANT MULTI FONCTIONS**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Mélange**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- **Producteur/fournisseur:**
SODITEN
Z.A. Les Marchais
28480 Luigny – France
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245
Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500
Suisse : 145
Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



Aerosol 1 H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*



STOT SE 3 H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
Asp. Tox. 1 H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
Aquatic Chronic 3 H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
naphta léger (pétrole), hydrotraité
- **Mentions de danger :**
H222-H229 *Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*
H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 1)

Conseils de prudence :

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., distn. residues, sulfonated, barium salts. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers :
Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

• **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1 Numéro index: 606-004-00-4 RTECS: SA 9275000	méthylisobutylcétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<5%
CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Numéro index: 649-328-00-1 Reg.nr.: 01-2119475514-35	naphta léger (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<5%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9 RTECS: FF 6400000	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas (Liq.), H280	≤2,5%
CAS: 61791-53-5 EINECS: 263-186-4 Reg.nr.: 01-2119974117-33	Oléates de N-(tallow alkyl)-1,3-propane diamine ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<1%
Numéro CE: 947-582-0 Reg.nr.: 01-2120767409-42	Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., distn. residues, sulfonated, barium salts ⚠ Skin Sens. 1B, H317	<1%
CAS: 1222-05-5 EINECS: 214-946-9 Numéro index: 603-212-00-7 Reg.nr.: 01-2119488227-29-xxxx	galaxolide ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	<0,25%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 2)

- **SVHC** Aucun
- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'abri de la chaleur.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 108-10-1 méthylisobutylcétone (<5%)

VLEP Valeur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm

Valeur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm

CAS: 124-38-9 dioxyde de carbone (≤2,5%)

VLEP Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition :**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants :** Butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Indications générales	
· Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur: Caractéristique	
· Seuil olfactif: Non déterminé.	
· valeur du pH: Non déterminé.	
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	140-175 °C
· Point éclair : >38 °C	
· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.	
· Température d'auto inflammation: >200 °C	
· Température de décomposition: Non déterminé.	
· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Propriétés explosives: Non déterminé.	
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C: 0,4 hPa	
· Densité: Non déterminée.	
· Densité relative Non déterminé.	
· Densité de vapeur: Non déterminé.	
· Taux d'évaporation: Non applicable.	
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible	
· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.	
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
COV (USA) :	>9,86 %
COV (CH) :	>9,80 %
· 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat)

CAS: 108-10-1 méthylisobutylcétone

Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	8,3-16,6 mg/l (rat)

CAS: 1222-05-5 galaxolide

Oral	LD50	>3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>6.500 mg/kg (rat) >3.250 mg/kg (lapin)

CAS: 121-32-4 3-éthoxy-4-hydroxybenzaldéhyde

Oral	LD50	1.590 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 123-92-2 acétate d'isopentyle

Oral	LD50	16.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 4940-11-8 2-éthyl-3-hydroxy-4-pyrone

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

CAS: 77-83-8 Ethyl 3-methyl-3-phenylglycidate

Oral	LD50	5.470 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 57378-68-4 1-2,6,6-triméthyl-3-cyclohexen-1-yl-2-buten-1-one

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

- **Effet primaire d'irritation** :
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 1222-05-5 galaxolide

LC50 96h 0,452 mg/l (fish)

NOEC 0,068 mg/l (fish)

ErC50 >0,854 mg/l (Algae)

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** : Pas d'autres informations importantes disponibles.· 12.4 **Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.· **Autres indications écologiques :**

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· 12.6 **Autres effets néfastes** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

· Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP3 Inflammable

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Écotoxique

· Emballages non nettoyés

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN1950 AÉROSOLS

· IMDG

AEROSOLS

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 7)

· **IATA** AEROSOLS, *flammable*

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 2 5F Gaz.
· **Étiquette** 2.1

· **IMDG, IATA**



· **Class** 2.1
· **Label** 2.1

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** *néant*

· **14.5 Dangers pour l'environnement:** *Non applicable.*

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

· **Code danger:**

-

· **No EMS:**

F-D,S-U

· **Stowage Code**

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

· **Segregation Code**

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

1L

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· **Catégorie de transport**

2

· **Code de restriction en tunnels**

D

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

1L

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/114

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosols	Règles d'extrapolation
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	
Danger par aspiration	Jugement d'experts

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 23.03.2021

Numéro de version 1

Révision: 23.03.2021

Nom du produit: DG-6

(suite de la page 9)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR